

SAS A-C FIBRE OPTIQUE
SAS au capital de 500 €
Siège Social : Etage 1 - 1 rue de la Tour Françoise
62200 BOULOGNE-SUR-MER
R.C.S. Boulogne-sur-mer : 922 536 768

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 13 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six le 13 janvier à 18 heures, Monsieur Cherif ALOUACHE, associé unique de la Société par actions simplifiée unipersonnelle A-C FIBRE OPTIQUE, au capital de 500 €, divisé en 100 actions,

A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, l'Associé unique a pris les décisions suivantes relatives à :

- changement de siège social,
- modification en conséquence des statuts,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Première résolution :

Le Président indiquant que son adresse personnelle est désormais : 20 route de Niort-Marans – 79210 AMURE.

Il décide de transférer le siège social de la société à Amuré (79210) – 20 route de Niort-Marans, à compter de ce jour.

CA

Deuxième résolution :

Comme conséquence de ce changement de siège social, le Président décide de modifier comme suit l'article 4 des statuts :

« Le siège social est fixé au : 20 route de Niort-Marans 79210 AMURE »

Troisième résolution : Pouvoirs :

Le Président confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité consécutives à la présente réunion.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal de l'Associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.

L'Associé unique

Monsieur Cherif Alouache

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Cherif Alouache', with a long horizontal stroke extending to the left.